

Préfecture

Beauvais, le 26 mai 2014

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Aurélia Ducastel
Tél. : 03.44.06.12.55
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : aurelia.ducastel@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des groupements à fiscalité propre
Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement
Monsieur le directeur départemental des finances publiques (pour information)

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2015.

Je vous informe que l'arrêté ministériel du 18 avril 2014 actualisant pour 2015 les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est paru au journal officiel du 2 mai 2014.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables établis conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10 et L 2333-12 du code général des collectivités territoriales et dans la limite des tarifs plafonds fixés par l'arrêté précité **avant le 1^{er} juillet** d'une année pour application l'année suivante. En l'absence de décision expresse d'actualisation des tarifs, les tarifs de l'année précédente continuent de s'appliquer.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Pour le préfet
Et par délégation,
Le directeur par intérim



Sandrine GIRAULT

